

LE PRÉSIDENT

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 3 DECEMBRE 2014

Lors de sa réunion du 3 décembre 2014, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Débats publics

1. Nouvelles saisines

- Projet de parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport.

Par courrier du 25 novembre 2014, le Président de la société Les Eoliennes en mer de Dieppe-Le Tréport (GDF Suez, EDP et Neoen Marine associés à AREVA) a saisi la CNDP d'un projet de parc éolien en mer composé de 62 éoliennes pour une puissance installée de l'ordre de 500 MW sur 91.5 km² au large des communes de Dieppe et du Tréport. Le coût global est estimé à ce jour entre 2 et 2,5 milliards d'euros. La société a été lauréate d'un appel d'offre lancé par l'Etat.

Le projet actuel est sensiblement différent de celui qui a fait l'objet d'un débat public en 2010. Considérant que ce projet d'intérêt national est susceptible d'avoir des incidences socio-économiques importantes ainsi que des impacts sensibles sur l'environnement et l'aménagement du territoire, la CNDP a décidé qu'un débat public était nécessaire et que son organisation serait confiée à une commission particulière du débat public. Cette commission sera présidée par Madame Laurence MONNOYER-SMITH, vice-présidente de la CNDP.

- Projet de parc éolien en mer des Iles d'Yeu et de Noirmoutier.

Par courrier du 25 novembre 2014, le Président de la société Les Eoliennes en mer de Vendée (GDF Suez, EDP et Neoen Marine associés à AREVA) a saisi la CNDP d'un projet de parc éolien en mer composé de 62 éoliennes pour une puissance installée de l'ordre de 500 MW sur 83 km² au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Le coût global est estimé à ce jour entre 2 et 2,5 milliards d'euros. La société a été lauréate d'un appel d'offre lancé par l'Etat.

La CNDP a également décidé, pour les mêmes raisons que pour Dieppe - Le Tréport, qu'un débat public était nécessaire et que son organisation serait confiée à une commission particulière du débat public, qui sera présidée par Monsieur Jacques ROUDIER.

- **Projets Center Parcs sur les communes du Rousset (Saône et Loire) et de Poligny (Jura).**

Le directeur général adjoint de Pierre & Vacances a saisi la CNDP le 25 novembre 2014, de deux projets Centre Parcs de 400 cottages sur les communes du Rousset, en Saône et Loire, et de Poligny, dans le Jura.

Il faut souligner que les coûts de ces projets sont inférieurs aux seuils fixés pour une saisine de la CNDP ou pour une publication des caractéristiques du projet.

Compte tenu du contexte et des difficultés rencontrées sur des projets comparables et considérant les enjeux importants de ces projets au plan socio-économique comme au plan environnemental, la CNDP a jugé utile d'organiser elle-même deux débats publics. Ces débats seront adaptés à la dimension et à la nature de ces projets et feront appel à des méthodes renouvelées.

La Commission confiera l'organisation de ces deux débats publics à une seule commission particulière.

- **Projet A31bis : liaison autoroutière Gye (Meurthe-et-Moselle) - frontière luxembourgeoise.**

Le Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche a saisi la CNDP le 26 novembre dernier du projet A31bis, liaison autoroutière entre Gye et la frontière luxembourgeoise (90 km). Ce projet a pour objectif d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité de l'autoroute A31, dans sa traversée du « sillon lorrain », qui connaît depuis plusieurs années des phénomènes importants de congestion routière, liés à la superposition de trafics locaux, de trafics d'échanges régionaux et de transit international nord-sud. Afin de limiter l'impact environnemental, les aménagements sur place ont été privilégiés et les aménagements neufs ont été réservés à deux tronçons. Le Gouvernement en a fait une de ses priorités d'aménagement suite aux travaux de la commission « Mobilité 21 ». Le coût de réalisation est estimé entre 1.1 et 1.4 milliards d'euros.

Considérant l'intérêt national et international du projet et ses impacts socio-économiques, sur l'environnement et sur l'aménagement du territoire dans un secteur fortement urbanisé, la CNDP a décidé d'organiser un débat public. Ce projet est en effet substantiellement différent du projet d'autoroute A32 qui avait fait l'objet d'un débat public en 1999. Il comporte différentes options en ce qui concerne le tracé et les modalités de financement (mise à péage éventuelle de certains tronçons).

2. Dossiers en cours

▣ **Projet de lien rapide ferroviaire métropole lilloise-Bassin minier :**

Conformément à la décision de la CNDP du 5 novembre 2014, ce projet fera l'objet d'un débat public organisé par une commission particulière. Celle-ci sera présidée par Monsieur Jacques ARCHIMBAUD, vice-président de la CNDP. Cinq autres membres ont également été désignés : Madame Nathalie DURAND, Monsieur Assad FERGUENE, Madame Sylvie HAUDEBOURG, Monsieur Jérôme LAURENT et Madame Michèle TILMONT.

▣ **Projet Europacity.**

Lors de sa séance du 7 mai 2014, la Commission nationale du débat public avait décidé, à la demande du maître d'ouvrage, de prolonger de six mois, à compter du 18 avril 2014, le délai prévu pour la remise du dossier du maître d'ouvrage.

La Commission a constaté qu'elle ne disposait pas, à ce jour, des documents lui permettant de préparer le lancement du débat.

Elle souhaite que le maître d'ouvrage lui fasse part de l'état d'avancement du dossier avant la séance du 7 janvier 2015.

II – Concertations recommandées

▣ **Projet de prolongement de la ligne B du métro de Lyon de la gare d'Oullins aux hôpitaux Lyon sud.**

La CNDP avait, dans sa séance du 5 novembre 2014, recommandé au SYTRAL d'organiser une concertation sous l'égide d'un garant. Madame Isabelle BARTHE a été désignée comme garante.

▣ **Projet de contournement Est de Rouen (liaison A28-A13).**

Ce projet a fait l'objet d'une concertation en juin-juillet 2014, afin de permettre l'information et la participation du public sur ses enjeux, ses aspects techniques, ses impacts. La Commission a pris connaissance du rapport du garant, Monsieur Michel GAILLARD, et du compte-rendu du maître d'ouvrage. Elle a donné acte de ces deux documents qui seront joints au dossier d'enquête publique, qui devrait avoir lieu début 2016 selon le maître d'ouvrage.

III – Concertations post débat public

- Projets de réseau de transport public du Grand Paris : ligne 14 sud - tronçon Olympiades/aéroport d'Orly (ligne bleue) et ligne 15 ouest - tronçon Pont de Sèvres/Saint Denis Pleyel (ligne rouge).

Dans le cadre du processus de concertation post débat public instauré par la Société du Grand Paris, les différents tronçons du projet de réseau de transports publics font l'objet d'une « concertation renforcée » avant le lancement de l'enquête publique afin de faire partager le résultat des études techniques et de recueillir les remarques, avis et interrogations du public dans le but d'enrichir le dossier d'enquête publique. La Commission a donné acte à la SGP des deux bilans de concertation et elle a donné acte aux garants (Monsieur Pierre-Gérard MERLETTE pour la ligne 14 sud et Monsieur Jean-Yves AUDOUIN pour la ligne 15 ouest) de leurs rapports. Ces documents seront joints au dossier d'enquête publique.

IV – Questions diverses

- **Conférence environnementale.**

Les membres de la Commission ont pris connaissance avec intérêt des discours du Président de la République et du Premier Ministre sur la nécessité « d'accomplir des progrès supplémentaires pour la participation des citoyens dans l'élaboration de la décision publique » concernant les projets d'aménagement.



Christian LEYRIT